



*Livret d'accueil  
Année scolaire  
2023.2024  
École maternelle*



Directrice Magali BERNOUD  
Téléphone : 03.85.59.70.46

Messagerie : [0711342Y@ac-dijon.fr](mailto:0711342Y@ac-dijon.fr)

Site Eclat : <https://ecm-matour.eclat-bfc.fr/>  
*(Toutes les informations utiles sur le site Eclat BFC)*



## ***Bienvenue à vous et à vos enfants !***

Ce guide pratique élaboré par l'équipe enseignante définit les règles de fonctionnement de l'école maternelle en général et de notre école en particulier. Son but est de faciliter la vie de tous dans l'école.

L'école maternelle est la première étape du système scolaire français. L'école n'est pas une garderie. Durant trois ans, il sera proposé à votre enfant des activités motrices, langagières, mathématiques, logiques, artistiques. Il développera ainsi sa personnalité et fera l'apprentissage de la vie de groupe.

***Ces années sont très importantes car elles préparent votre enfant à l'école élémentaire par l'acquisition de techniques précises et par de véritables apprentissages.***

***L'école maternelle est une vraie école, sa fréquentation régulière, dès la petite section, et la toute-petite section est indispensable pour que votre enfant s'adapte et progresse. Toutes les absences doivent être signalées. Le répondeur de l'école est à votre disposition au 03.85.59.70.46.***

Comme toute collectivité, l'école possède un texte qui définit les droits et les devoirs de chacun et les principales règles à respecter. ***L'inscription d'un enfant à l'école implique l'acceptation du règlement par ses parents.*** Le règlement est affiché dans le hall de l'école et doit être connu de tous. Le règlement est établi à partir du règlement type départemental et approuvé lors du premier conseil d'école, une version abrégée de celui-ci vous sera transmise, vous devez nous retourner un coupon signé pour attester que vous en avez pris connaissance.



## Le jour de sa première rentrée...

Accompagnez votre enfant, c'est important.



Acceptez ses chagrins, ses craintes et ne montrez pas votre inquiétude.

Avant de le quitter, dites-lui ce que vous allez faire et précisez-lui qui viendra le chercher à la sortie de l'école.

Laissez-le apporter son « doudou », lien avec la maison.

Soyez bien là à l'heure de la sortie, des larmes et des angoisses seront évitées.

Ne lui posez pas trop de questions, les confidences viendront...

N'hésitez pas à dialoguer avec les enseignants si vous vous posez encore des questions.

## Le personnel de l'école

Le directeur/la directrice  
Magali BERNOUD

Les enseignants

Classe 1: TPS/PS Magali BERNOUD

Classe 2 : MS/GS Emmanuelle JOSEPH



Les ATSEM

(agents territoriaux spécialisés en école maternelle)

Mesdames Jenny BOUVIER et Frédérique RAMEAU (classe 2)

Madame Manon CARTILLIER (classe 1)

Les AESH

(Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap)

Classe 2 : Bénédicte DUCOTE

Vous trouverez dans le hall de l'école un trombinoscope récapitulant les noms, les visages et les fonctions de chacun.

Tous les adultes de l'école ont comme priorité

le bien-être des enfants.

# La vie de l'école

## L'organisation des classes

Notre école comprend 2 classes regroupant des enfants d'âges différents (toute-petite section pour les enfants nés en 2021, petite section pour les enfants nés en 2020, moyenne section pour les enfants nés en 2019 et grande section pour les enfants nés en 2018)

Classe 1 : toute-petite et petite section (3 TPS + 18 PS) : 21

Classe 2 : moyenne et grande section (10 GS + 8 MS) : 18

## Les horaires de l'école

**Respectez les horaires, c'est important pour votre enfant, c'est important pour tous les enfants.**

Les portes de l'école sont ouvertes :

- Le matin de **8h15 à 8h25**

(Vous devez accompagner votre enfant jusque dans sa classe et le confier à l'enseignant)

- L'après midi de **13h15 à 13h25**

Pour les sorties : Celles-ci se font en bas de l'immeuble, les parents restant à l'extérieur du bâtiment.

- Le matin à 11h40

- L'après midi à 16h10



## Sécurité des enfants et responsabilité des parents

En début d'année les parents remplissent **une fiche de renseignements** et **une fiche d'urgence** où ils indiquent si leur enfant a des problèmes de santé, doit suivre un régime, et donnent un numéro de téléphone pour les joindre en cas d'urgence.

Seules les personnes indiquées sur cette fiche peuvent récupérer votre enfant.

Il est indispensable de nous signaler tout changement pouvant survenir dans ces informations.

## Équilibre alimentaire, gâteaux d'anniversaire

Tous les vendredis, lors des « gouters découvertes » les élèves dégustent des aliments et travaillent sur la connaissance des aliments



C'est l'occasion de travailler sur les 5 sens et d'ouvrir sur une diversification alimentaire.

De l'eau est à la disposition des enfants qui peuvent se servir à volonté.

Un gobelet marqué au nom de l'enfant vous est demandé sur la liste de matériel de rentrée.

Les gâteaux d'anniversaire resteront l'exception. Ils seront confectionnés chaque mois par les enfants et serviront de support pédagogique afin de travailler le langage oral et écrit, les sciences, la compréhension.

# La vie de l'école



## Information des parents

Les enseignants communiquent via l'application ENT Eclat BFC. Nous vous demandons de consulter les messages dès que vous en recevez la notification. De même vous devez prendre l'habitude de lire chaque jour les affichages qui vous sont destinés (dans le hall de l'école et à l'entrée des classes). En début d'année scolaire, **une réunion d'information** est organisée dans chaque classe. <https://ecm-matour.eclat-bfc.fr/>



## Santé et bien-être des enfants

Les enfants doivent **être en bonne santé et en état d'assumer le cours des activités de la journée (ayant suffisamment dormi)**. Les enfants malades ne peuvent pas être acceptés à l'école. **Nous n'avons pas le droit de donner des médicaments à l'école.**

En cas de maladie chronique demandant l'administration de médicaments ou de soins, un PAI (Plan d'Accueil Individualisé) peut être mis en place avec le médecin scolaire.

Toute maladie contagieuse doit être signalée à la directrice. Dans ce cas, l'enfant ne sera réadmis à l'école que sur présentation d'un **certificat médical** attestant la guérison clinique.

Si votre enfant a des poux, il est important de nous prévenir pour que l'on informe les autres familles de surveiller les chevelures

Les enfants étant amenés au cours de la journée à effectuer des activités physiques (dans la cour de récréation et en salle de gymnastique) et parfois salissantes (peinture, collage...) il est important de les habiller de façon pratique (vêtements faciles à mettre et à enlever tout seul, évitez les bretelles, salopettes et ceintures, chaussons qui tiennent bien aux pieds).

*Pour que l'on puisse reconnaître les vêtements perdus par les enfants, il est indispensable d'écrire leur nom et prénom dessus (notamment les bonnets, cagoules, tours de cou, gants, chaussons...). Rappel : les écharpes sont interdites.*

*Nous vous demandons de mettre à disposition dans un sac un change complet pour votre enfant. Celui-ci restera accroché à son porte manteau.*

L'école prête des vêtements de rechange en cas de nécessité, merci de les rapporter rapidement et propre

## Le conseil d'école et les représentants de parents

Au mois d'octobre ont lieu des élections pour choisir 4 parents représentant les autres. Leurs noms sont affichés dans le hall d'entrée. Ces parents élus assistent au conseil d'école qui a lieu 3 fois par an. Le conseil d'école réunit la directrice, les enseignants, un représentant de la mairie, l'Inspecteur de l'Éducation Nationale et les représentants de parents élus.

Pendant le conseil d'école, les représentants des parents peuvent poser des questions et donner leur avis sur la vie de l'école, la cantine, la garderie. A l'issue de chaque séance, un compte rendu est rédigé. Un exemplaire est conservé par l'école, un autre est envoyé à l'inspecteur, et au maire, un autre vous est distribué.

## Les projets

Le gros projet de l'année : **Comment être en bonne santé, bien dans son corps et dans sa tête ?**

### Intervention de partenaires :

Connaitre son corps avec les kinés

Le sommeil des enfants avec le médecin de PMI

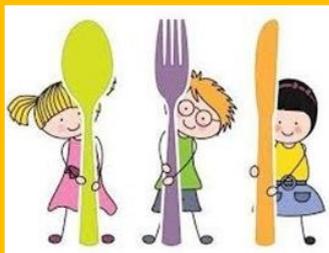
Prendre soin de ses dents avec une dentiste

Les écrans avec les enseignantes et un intervenant de Villages Solidaires auprès des familles : une soirée a eu lieu début octobre. Nous étions une quinzaine de personnes. Nous avons eu tardivement l'information et des personnes n'ont pas pu s'organiser. Si nécessaire une deuxième soirée sur ce thème pourra avoir lieu dans l'année si des parents le souhaitent. Soirée débat très riche !

- ⇒ L'alimentation en lien avec la Communauté de Communes St Cyr La Mère Boitier: projet PAT (projet alimentaire territorial)
- ⇒ Nous envisageons de reprendre nos projets d'ouverture : visite de la Marpa, rencontre inter écoles, actions passerelles avec la crèche. Des séances de lecture oralisée seront partagées avec des classes de l'élémentaire.
  - ⇒ Ecole et cinéma : 3 séances par an
- ⇒ Bibliothèque : un nouveau projet lecteurs en partenariat avec les bénévoles de la bibliothèque
- ⇒ Petit randonneur dans la classe des grands : découverte des maisons des enfants au cours de randonnées des plus en plus longues avec des objectifs à chaque sortie.

# Autour de l'école : les associations

## Restaurant scolaire (mairie)



S'adresser à Jenny Bouvier pour les repas.  
Inscriptions sur le site (enfant à partir de la petite section)  
[restaurantscolaire@matour.fr](mailto:restaurantscolaire@matour.fr)

Merci de prévenir avant le jeudi avant 18h pour décommander ou rajouter un repas pour la semaine suivante. Si votre enfant est malade, le premier jour d'absence sera facturé. Si vous prévenez de l'absence-maladie de plusieurs jours, alors les repas seront décomptés.

## Garderie péri-scolaire

Un accueil est possible pour les enfants des écoles maternelles et primaires de Matour. Celui-ci est géré par le SEJ  
le matin à partir de 7h30, (7h15 sur demande)  
le soir jusqu'à 18h30



Informations sur le site : <https://www.scmb71.com/enfance-jeunesse>

## Le sous des écoles, l'association « La Souris Verte »

C'est une association de loi de 1901 à but non lucratif qui regroupe des parents d'élèves donnant de leur temps et de leur énergie pour organiser des événements divers et variés.

Elle a une double vocation : collecter des fonds pour participer au financement des projets d'école qui sont proposés par les enseignants dans le cadre scolaire

La Souris Verte contribue également au développement de la vie associative du village en organisant des manifestations tout au long de l'année. Ces manifestations contribuent à entretenir un lien social entre les enfants et le reste de la population.

Les enfants sont ravis de se retrouver en dehors du cadre scolaire et les parents partagent de bons moments de convivialité.



**La Souris Verte**  
Sou des Écoles de Matour

[soudesecoleslasourisverte@gmail.com](mailto:soudesecoleslasourisverte@gmail.com)

06 30 73 95 91

# Les vacances scolaires

## Vacances scolaires 2023/2024



### Dates des vacances scolaires 2023-2024 de la zone A

Les dates des vacances scolaires 2023-2024 de la zone A (académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon et Poitiers) sont les suivantes :

- **Vacances de la Toussaint** : du samedi 21 octobre 2023 au lundi 6 novembre 2023
- **Vacances de Noël** : du samedi 23 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024
- **Vacances d'Hiver** : du samedi 17 février 2024 au lundi 4 mars 2024
- **Vacances de Printemps** : du samedi 13 avril 2024 au lundi 29 avril 2024
- **Pont de l'Ascension** : du mercredi 8 mai 2024 après les cours au lundi 13 mai 2024
- **Vacances d'Été** : du samedi 6 juillet 2024 au lundi 2 septembre 2024

**A tous, nous souhaitons une très bonne  
année scolaire dans notre école !!!**

*L'équipe enseignante*

